

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2017**
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Jean-Pierre VOEGEL, Joffrey JEHL, Jean-Claude SCHMITT, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia JACOB, Chantal VOEGEL, Denise LUTZ-VOEGEL

Membres absents excusés : Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER, Madame Patricia TÊTU qui donne procuration à Monsieur Denis ROSFELDER et Monsieur Claude ANDRES qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude SCHMITT

Secrétaire de séance : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

3 personnes dans le public.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal de la séance du 27/02/2017

Le PV ne soulevant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

POINT N° 02

Approbation du Compte Administratif Communal de l'exercice 2016

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 est soumis au Conseil Municipal qui, réuni sous la présidence de Madame ROSFELDER Monique, 1^{ère} Adjointe, donne acte de sa présentation par le Maire.

Ce Compte Administratif se résume comme suit :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2016	907 878,43 €
Excédent reporté de 2015	<u>40 065,72 €</u>
TOTAL	947 944,15 €

b) DEPENSES

Mandats émis en 2016	596 906,59 €
----------------------	---------------------

EXCEDENT 2016 (Fonctionnement) 351 037,56 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2016	560 763,72 €
Excédent reporté de 2015	<u>297 123,00 €</u>
TOTAL	857 886,72 €

b) DEPENSES

Mandats émis en 2016	549 297,56 €
Reste à réaliser	<u>16 100,00 €</u>
TOTAL	565 397,56 €

EXCEDENT 2016 (Investissement) 292 489,16 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 643 526,72 €

Le Conseil Municipal

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la bonne gestion de la comptabilité communale

VOTE ET ARRETE, en l'absence du Maire qui s'est retiré, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N° 03

Adoption du Compte de Gestion Communal du Receveur de l'exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par Madame CHRISTMANN, Receveur en poste à BARR et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Commune

Monsieur le Maire précise que Madame CHRISTMANN a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur

AYANT entendu l'exposé

Le Conseil Municipal

Après délibération,

ADOPTE A L'UNANIMITE le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

POINT N° 04

Affectation du Résultat Communal de l'exercice 2016

Les membres du Conseil Municipal de VALFF, réuni sous la Présidence de Monsieur Germain LUTZ – Maire

APRES AVOIR ENTENDU le Compte Administratif de l'exercice 2016 ce jour

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

CONSTATANT que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : **351 037,56 €**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 2015		40 065,72
Virement à la Section d'Investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT	310 971,84
A) EXCEDENT AU 31/12/2016		
Affectation obligatoire		
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
à l'exécution du virement à la Section d'Investissement (compte 1068)		
Solde disponible : 351 037,56		
affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		300 000,00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)		51 037,56
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
B) DEFICIT AU 31/12/2016		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter – Budget Primitif		
Excédent disponible (voir A – solde disponible)		
C) Le cas échéant – affectation de l'excédent antérieur reporté		

Suite à la dissolution du CCAS, l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016, d'un montant de 1 291,64 € est intégré aux résultats de la Commune de VALFF, d'où le report à la ligne 002 en recettes de fonctionnement de 52 329,20 € (51 037,56 € + 1291,64 €)

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N° 05

Vote des taux d'imposition des impôts locaux pour l'Année 2017

L'article L2331-3 du Code général des Collectivités Territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Les bases fiscales 2017 de la Commune, notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

- ↳ la taxe d'habitation : 1 808 000 €
- ↳ la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 370 000 €
- ↳ la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72 500 €
- ↳ et la cotisation foncière des Entreprises : 0 €

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1 % des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2017, taux qui sont en augmentation de 1 % par rapport à ceux de 2016

TAXE	POUR MEMOIRE TAUX ANNEE 2016	TAUX VOTES POUR 2017 EN %	BASES D'IMPOSITION ANNEE 2017	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	13,49	13,62	1 808 000	246 250
Foncier Bâti	6,41	6,47	1 370 000	88 639
Foncier Non Bâti	28,65	28,94	72 500	20 982
CFE	0	0	0	0
			TOTAL	355 871 €

ADOPTE PAR :

POUR : 12 voix

CONTRE : 3 voix (Mme LUTZ-VOEGEL, Mr SCHMITT, Mr ANDRES)

POINT N° 06

Vote du Budget Primitif Communal de l'exercice 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13

CONSIDERANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7)

Le projet de Budget Primitif pour l'année 2017 est présenté et commenté par le 1^{er} magistrat, chapitre par chapitre

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de Monsieur le Maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2017
VOTE le Budget Primitif 2017 tel qu'il est présenté et qui est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **895 449,20 euros**

Section d'Investissement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **929 781,04 euros**

PRECISE que le Budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature) en équilibre à **1 825 230,24 euros**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N° 07

Approbation du Compte Administratif Lotissement de l'exercice 2016

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 est soumis au Conseil Municipal qui, réuni sous la présidence de Madame ROSFELDER Monique, 1^{ère} Adjointe, donne acte de sa présentation par le Maire.

Ce Compte Administratif se résume comme suit :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2016	397 432,00 €
Excédent reporté de 2015	<u>182 330,16 €</u>
TOTAL	579 762,16 €

b) DEPENSES

Mandats émis en 2016	403 749,32 €
----------------------	---------------------

EXCEDENT 2016 (Fonctionnement) 176 012,84 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) RECETTES

Titres émis en 2016	401 499,32 €
---------------------	---------------------

b) DEPENSES

Mandats émis en 2016	153 691,00 €
Déficit reporté 2015	<u>251 499,32 €</u>
TOTAL	405 190,32 €

DEFICIT 2016 (Investissement) - 3 691,00 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 172 321,84 €

Le Conseil Municipal

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la bonne gestion de la comptabilité communale

VOTE ET ARRETE, en l'absence du Maire qui s'est retiré, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N° 08

Adoption du Compte de Gestion Lotissement du Receveur de l'exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par Madame CHRISTMANN, Receveur en poste à BARR et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Lotissement de la Commune

Monsieur le Maire précise que Madame CHRISTMANN a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur

AYANT entendu l'exposé

Le Conseil Municipal

Après délibération,

ADOPTE A L'UNANIMITE le Compte de Gestion du Lotissement Communal du Receveur pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice

POINT N° 09

Affectation du Résultat de l'exercice 2016 : Lotissement

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 ce jour

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

CONSTATANT que le Compte Administratif présente **un excédent de fonctionnement de 182 330,16 euros**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	182 330,16
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT
	DEFICIT
	6 317,32
A) EXCEDENT AU 31/12/2016	176 012,84
Affectation obligatoire	
à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	176 012,84
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour...	
B) DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	
Déficit résiduel à reporter – Budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°10

Vote du Budget Primitif Lotissement de l'exercice 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13

CONSIDERANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7)

Le projet de Budget Primitif Lotissement Communal pour l'année 2017 est présenté et commenté par le 1^{er} magistrat, chapitre par chapitre

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de Monsieur le Maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2017

VOTE le Budget Primitif Lotissement Communal 2017 tel qu'il est présenté et qui est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **267 012,84 euros**

Section d'Investissement

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **4 691,00 euros**

PRECISE que le Budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature) en équilibre à **271 703,84 euros**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°11

Proposition de vente de la Maison MOSSER

La maison et le terrain de 1,74 ares (env 70 m²) au 175 rue de l'Eglise avaient été estimés par l'Agence CENTURY 21 de BARR entre 75 000 et 95 000 € frais d'agence inclus, des travaux de second œuvre sont chiffrés à 80 000 €.

La Commune a reçu 2 offres d'achat, une à 67 000 € et une autre à 65 200 € frais d'agence inclus.

Monsieur le Maire décide de ne retenir aucune des 2 offres et propose à l'assemblée de faire une nouvelle offre au futur acquéreur de 70 000 € net vendeur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°12

Demande de subvention

A) Diverses subventions :

- La prévention routière : 50,00 €
- Association AIDES, lutte contre le sida : 50,00 €
- Association Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM) : 50,00 €
- Souvenir Français (Comité d'Obernai) : 100,00 €
- Fondation du Patrimoine (+ de 1000 habitants) : 120,00 €

B) Subvention au « STUMPELE » de VALFF :

- Suite à l'achat d'un lecteur radio-CD, le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention de 120,00 € à l'Association « Les Stumpeles » de VALFF.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°13

RAPPORTS DES COMMISSIONS

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

→Maître Adrien VERNET, Notaire à EPTIG (67680) 5 A rue Finkwiller pour la vente de la maison au 32 rue Sainte Odile (Lot N°B) à VALFF (67210), section 08 – parcelles n° 307-309-311 d'une surface de 1330 m²

CU 067 504 17 R0003

→Maître Alexandre BRUMPTER, Notaire à BARR (67140) 14 rue de la Promenade pour la vente de la maison au 28 rue Haute à VALFF (67210), section 05 – parcelle n° 230 d'une surface de 519 m²

CU 067 504 17 R0004

Déclarations préalables

→ Demande déposée par Monsieur LORENTZ Serge 2 rue de la Fontaine à VALFF (67210) pour la mise en place d'une pergola bio climatique. Section 14, Parcelle 526.

DP 067 504 17 R0010

→ Demande déposée par Monsieur GROSS Sébastien 7 rue de la Fontaine à VALFF (67210) pour l'installation d'un abri de jardin de 12,05 m² et mise en place d'une clôture hauteur 1,73 m. Section 14, Parcelle 585.

DP 067 504 17 R0011

→ Demande déposée par Monsieur SAAS Maurice 6b rue Muhlmatt à VALFF (67210) pour la construction d'un abri de jardin de 17,40 m². Section 46, Parcelle 54.

DP 067 504 17 R0012

→ Demande déposée par Monsieur VOEGEL Tristan 51 Impasse des Acacias à VALFF (67210) pour la construction d'un abri de jardin et d'une clôture. Section 09, Parcelle C/397 (anciennement 607).

DP 067 504 17 R0013

→ Demande déposée par Monsieur BAUER Laurent 32 rue Sainte Odile à VALFF (67210) pour la division en vue de construire une maison individuelle. Section 08, Parcelle 307.

DP 067 504 17 R0014

→ Demande déposée par Madame MEYER Sylvette 195 rue Principale à VALFF (67210) pour la division en vue de transformer une grange en deux logements. Section 03, Parcelle 41.

DP 067 504 17 R0015

POINT N°14

COMMUNICATIONS

► Planning des permanences pour les Elections Présidentielles (2nd tour) le dimanche 07.05.2017

de 08 heures à 10 heures	Monsieur Germain LUTZ Madame Denise LUTZ-ROHMER Monsieur Jean-Claude SCHMITT (à confirmer)
de 10 heures à 12 heures	Madame Monique ROSFELDER Monsieur Jean-Pierre VOEGEL Madame Chantal VOEGEL (à confirmer)
de 12 heures à 14 heures	Monsieur Denis ROSFELDER Madame Patricia JACOB Monsieur Joffrey JEHL
de 14 heures à 16 heures	Monsieur Germain LUTZ Monsieur Denis ROSFELDER Madame Patricia TÊTU
de 16 heures à 19 heures	Monsieur Bernard FRINDEL Madame Monique ROSFELDER Madame Carole GRAUSS

► Petit rappel du « Oschterputz » Samedi 01 avril 2017, rdv à l'atelier communal à 8h15.

► Dimanche 30 avril 2017 : Fête paroissiale, mais il n'y aura pas de messe cette année.

- ▶ Samedi 06 mai 2017 : Soirée Asperges organisée par la Société de Musique Alsatia.
- ▶ Dimanche 07 mai 2017 : Journée Pétaques organisée par le FC VALFF.
- ▶ Lundi 08 mai 2017 : Journée pêche organisée par l'APPMA de VALFF.
- ▶ Lundi 08 mai 2017 à 10h00 : Cérémonie Monuments aux Morts, normalement Messe à 9h15, puis vers 11h30 vin d'honneur offert par la Municipalité.
- ▶ Dimanche 14 mai 2017 : Marche populaire organisée par l'Amicale des Pompiers de VALFF.
- ▶ Dimanche 21 mai 2017 : Marché aux puces organisé par le FC VALFF.
- ▶ Monsieur le Maire demande aux conseillers intéressés de s'inscrire au Séminaire du Pays de Barr le 01 juillet 2017 organisé par la Communauté de Communes. (Invitation envoyée à tous les conseillers).
- ▶ Cotisation annuelle pour la Fourrière Refuge Alsace Centrale d'un montant de 1 012,80 €, soit 0,80 € par habitant. (1266 habitants x 0.80€ = 1 012,80 €).
- ▶ Monsieur le Maire informe l'assemblée que la déchetterie de Barr a transmis les nouveaux horaires qui débiteront le 01.04.2017. L'affichage a été fait dans les « kachteles » de la Commune pour informer les habitants.
- ▶ Une réunion publique organisée par la Communauté de Communes du Pays de Barr concernant le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a lieu le Lundi 03 avril 2017 à 19h00 à la Salle des Fêtes de Barr.
- ▶ Dépôt de plainte à la Gendarmerie d'Obernai du Syndicat Mixte concernant plusieurs crevaisons à leur véhicule de fonction au lieu-dit « Riedgraben » suite à la pose volontaire de clous sur la chaussée.
- ▶ Une demande émanant du périscolaire pour la mise en place d'un potager, partie gazon, de 2,20 m sur 1,50 m (thym, menthe, persil... fleurs, potirons). Monsieur le Maire leur propose l'emplacement sous le pommier.
- ▶ La plantation des fleurs aura lieu les 19 et 20 mai 2017, le matin.
- ▶ Monsieur HERRBRECH Roland propose au Conseil Municipal des Enfants la création d'hôtels à insectes avec du matériel de récupération, les Mardi 11 et 18 avril 2017 de 14h à 16h à l'Atelier Communal de VALFF.
- ▶ Un article dans le prochain Horizon Neuf mis en place par le Conseil Municipal des Enfants pour garder le village propre « VALFF NOTRE PROPRE VILLAGE doit être un VILLAGE PROPRE ».
- ▶ Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 15/05/2017 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Pour extrait certifié conforme,
Valff, le 03.04.2017
Le Maire,
Germain LUTZ